

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

5 AOÛT 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 5 août 2019 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire d'assemblée.

Six (6) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 5 août 2019

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal ;
4. Administration générale;
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
 - 4.2 Autorisation de paiement facture pour le sel hiver 2019-2020 pour une somme de 4,002.29 \$ de Mines Seleine;
 - 4.3 Autorisation de paiement facture pour nettoyage de la station de pompage des eaux usées sur la rue de la Mer pour une somme de 1,248.54 \$ de Véolia;
5. Demande d'accès aux services d'aqueduc et égout sur le lot 5 504553 sur la 132 Est terrain appartenant à M. Alain Millette et Stéphanie Bellerose;
6. Demande de réouverture de contrat par la compagnie Groupe Bouffard suite à la crise des matières recyclables;
7. Adjudication du contrat pour l'excavation de fossés sur la route de Grosses-Roches;
8. Autorisation de la dépense suite à l'acceptation du projet de la pêche au bar rayé et signature de l'entente;
9. VARIA

- a) Paiement de factures diverses;
- b) Paiement facture de la FQM service de génie pour travaux route Grosses-Roches;
- c) Paiement facture de la FQM service de génie pour travaux route Grosses-Roches.

CORRESPONDANCE (voir pièces jointes s'il y a lieu)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de l'assemblée.

2019-08-143 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

2019-08-144 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 8 juillet 2019;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019.

ADOPTÉE

2019-08-145 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 9 JUILLET AU 5 AOÛT 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 9 juillet au 5 août 2019, pour un montant de 39,696.66 \$ numérotés consécutivement de 3320 à 3339 pour les chèques de payes et de 5030 à 5062 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

**2019-08-146 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – MINES SELEINE –
SEL POUR HIVER 2019-2020 – FACTURE # 5300446175**

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Mines Seleine facture # 5300446175 : 4,002.29 \$
Sel pour hiver 2019-2020 30 tonnes

ADOPTÉE

**2019-08-147 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – VEOLIA ES
CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. – NETTOYAGE
STATION DE POMPAGE EAUX USÉES – FACTURE # 1095156**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- VEOLIA facture # 1095156 : 1,248.54 \$
Nettoyage station de pompage eaux usées sur la rue de la Mer

ADOPTÉE

**2019-08-148 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'INSTALLATION
D'UNE BOÎTE DE SERVICE ET SORTIE SANITAIRE POUR
TERRAIN SITUÉ AU 130 ROUTE 132 EST**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour l'installation d'une boîte de service et d'une sortie sanitaire sur le terrain situé au 130 Route 132 Est lot # 5 504 553 appartenant à M. Alain Millette.

ADOPTÉE

**2019-08-149 DEMANDE AU MAHM L'AUTORISATION DE MODIFIER UN
CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC GROUPE BOUFFARD**

Considérant que la Municipalité de Grosse Roches est liée par contrat de services avec Bouffard Sanitaire inc. pour le transport, le tri et le traitement de ses matières recyclables sur son territoire;

Considérant que ce contrat a été octroyé suivant un appel d'offres de gré à gré considérant que le contrat était en bas de 25 000 \$;

Considérant que ce contrat est d'une durée d'une année et est valide jusqu'au 31 décembre 2019;

Considérant qu'en conséquence de la crise sévissant présentement sur le marché québécois des matières recyclables, laquelle était par ailleurs imprévisible, il est essentiel et urgent de revoir les modalités financières prévues à ce contrat de services des matières recyclables;

Considérant que Bouffard Sanitaire inc. nous a signifié le besoin réel et urgent de modifier le contrat pour assurer la poursuite des opérations de leur centre de tri de Mont-Joli;

Considérant qu'en vertu de l'article 938.1 du Code municipal du Québec [ou 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes], la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut, aux conditions qu'elle détermine et sur demande d'un organisme municipal, permettre à une municipalité d'octroyer un contrat, ou en permettre la modification, et ce, de gré à gré;

Considérant que la Municipalité de Grosse-Roches doit présenter une demande de dispense afin d'être autorisée à modifier de gré à gré les coûts du contrat avec Bouffard Sanitaire inc.;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'autoriser madame Linda Imbeault directrice générale à présenter à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de dispense, conformément à l'article 938.1 du Code municipal du Québec afin d'être autorisé à modifier de gré à gré les modalités financières contenus au contrat de gestion des matières recyclables octroyé à Bouffard Sanitaire inc. et à entreprendre toutes démarches en ce sens qui pourraient être requises.

ADOPTÉE

2019-08-150 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE CREUSAGE DE FOSSÉS ROUTE DE GROSSES-ROCHES

Considérant qu'il y avait qu'un seul soumissionnaire qui a soumissionné pour les travaux de fossés sur la route de Grosses-Roches;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches décide d'adjuger le contrat pour le creusage de fossés à Les Entreprises d'Auteuil et fils inc. pour une somme de cinquante-cinq mille trois cent quarante-cinq et soixante et onze (55, 345.71 \$) plus taxes **moins cinq mille dollars** après entente avec l'entrepreneur considérant que la municipalité prendra en charge les signaleurs lors des travaux et l'abatage d'arbres de 4 " donc, la soumission sera après une correction de l'entrepreneur à cinquante mille trois cent quarante-cinq et soixante et onze (50,345.71 \$) plus taxes.

QUE ledit Conseil adopte le procès-verbal de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le lundi le 5 août 2019 à 11h05.

QUE la présente résolution fait foi de contrat à intervenir entre l'entrepreneur et la municipalité de Grosses-Roches.

QUE lesdites dépenses seront imputées à l'aide financière de la TECQ.

ADOPTÉE

2019-08-151 AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROJET DU BAR RAYÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'autoriser madame Linda Imbeault directrice générale à signer l'entente d'aide financière concernant le Programme d'amélioration de l'accessibilité de la pêche au bar rayé suite à l'octroi d'une aide financière maximale de 8 992 \$ pour l'exercice financier 2019-2020.

ADOPTÉE

2019-08-152 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - MODIFICATION DU CENTRE TOURISTIQUE POUR L'ACCESSIBILITÉ À UNE TOILETTE PAR L'EXTÉRIEUR ET ÉCLAIRAGE DU SITE

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'autoriser les dépenses pour les achats suivants reliées au projet, à savoir :

- Éclairage du site : dépenses estimées 1 500 \$
- Aménagement et signalisation d'un stationnement : dépenses estimées 1 500 \$
- Table en acier pour nettoyer poisson : dépenses estimées 1 000 \$
- Foyers extérieurs avec BBQ intégré ; dépenses estimées 750 \$
- Panneau d'interprétation sur le bar rayé : dépenses estimées 500 \$
- Achats de cannes à pêche : dépenses estimées 400 \$
- Accès aux installations sanitaires 24 h sur 24 : dépenses estimées 6 150 \$.

La directrice est autorisée à faire les achats ci-haut mentionnés et pour la modification du centre touristique pour l'accès à une toilette par l'extérieur la municipalité a retenu les services de Rénovation Aubin Fillion.

75 % des dépenses seront absorbés par la subvention et 25 % par la municipalité à même son surplus accumulé.

ADOPTÉE

2019-08-153 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES –

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses et les paiements des factures suivantes, à savoir :

- Station Service Turcotte et fils facture # 0067834 : 673.25 \$
Réparer la tondeuse qui va sur le tracteur KJT pièces et main-d'oeuvre
- Station Service Turcotte et fils # 0067836 : 340.50 \$
Réparer la pelle avant sur le tracteur KJT pièces et main d'oeuvre

- Les Services VO3 facture # 20190625-02 : 637.59 \$
Installation de l'enregistreur de données pour débordement
- Jasmin et Régis Imbeault # 5263 : 1 796.49 \$
Nivelage des routes

ADOPTÉE

2019-08-154 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) SERVICE DE GÉNIE – GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ ROUTE GROSSES-ROCHES – CONCEPTION, PLANIFICATION, RÉDACTION DEET DEVIS TRAVAUX TECQ — FACTURE # 1038

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches a mandaté par résolution portant le numéro 2019-04-64 le service de génie de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour la réalisation de plans et devis concernant les travaux de la programmation de la TECQ;

Considérant que la préparation de plans et rédaction de devis, relevé d'arpentage, etc. ont été réalisés;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités facture # 1038 : 1 709.57 \$
Honoraires professionnels pour préparation de plans et rédaction de devis.

QUE ladite dépense sera imputée à la subvention à recevoir du Programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

2019-08-155 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) SERVICE DE GÉNIE – RÉPARATION DE CONDUITES RUE MGR ROSS – CONCEPTION, PLANIFICATION, RÉDACTION DE DEVIS TRAVAUX TECQ — FACTURE # 1037

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches a mandaté par résolution portant le numéro 2019-04-64 le service de génie de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour la réalisation de plans et devis concernant les travaux de la programmation de la TECQ;

Considérant que la préparation de plans et rédaction de devis, relevé d'arpentage, etc. ont été réalisés;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités facture # 1037 : 5 143.60 \$
Honoraires professionnels pour préparation de plans et rédaction de devis.

QUE ladite dépense sera imputée à la subvention à recevoir du Programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION : Début : 20h00 Fin : 20h15

Questions soulevées :

- Fossés route du Ruisseau-à-la-Loutre;
- Eau sur la chaussée vis-à-vis le 117, rue du Rosaire qui coule dans sa cour;
- Calvette à l'intersection de la rue Saint-Jean et la route de Grosses-Roches;
- Trous sur la route de Saint-Thomas;
- Histoire des pêcheurs au centre touristique.

2019-08-156 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la séance, il est 20h15.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Je soussignée Victoire Marin, mairesse, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Victoire Marin
Mairesse